



atteinte à ma vie privée-vol de fichiers perso

Par **erwan laffeter**, le **21/03/2009** à **19:19**

à mon insue, une collègue de travail a fait une copie de mon disque dur qui contient des données perso (comptes, photos, courriers perso,) et l'a transmis à une personne que je ne connais pas

j'en ai les preuves incontestables
pourquoi, à qui d'autre, je n'en sais rien

est une atteinte à ma vie privée? quelles sont les sanctions prévues ?
Puis obtenir la destruction de ces copies?
en vous remerciant

Par **cram67**, le **21/03/2009** à **20:37**

Alors attention aux détails...

De quel ordinateur parlez vous ? Car s'il s'agit de l'ordinateur sur le lieu de travail, cet ordinateur ainsi que son contenu ne vous appartient pas, mais appartient à votre patron qui vous ne laisse l'usage pour les besoins professionnels et non privés...

Par **erwan laffeter**, le **21/03/2009** à **22:44**

puis je vous répondre sur votre mail perso car en fait, c'est un peu différent de ce que j'ai écrit mais je suis très méfiant car aux prises avec qq qui a un potentiel de nuisance très élevé
mon phone perso :
merci

Par **cram67**, le **22/03/2009** à **11:23**

Tout à fait, mais ne laissez jamais votre numéro de téléphone consultable par tout le monde sur le forum, vous risqueriez d'avoir des surprises... effacez le !

mon adresse mail est :
opjland@live.fr
dans l'attente de votre réponse...

Par **Patricia**, le **22/03/2009** à **14:59**

Erwan,

Petite précision : Au cas que vous ne l'ayez pas vue ?

Existe sur le forum une messagerie interne. Vous pouvez laisser un message en "off" qui sera à l'abri des regards indiscrets...

Cliquez en haut à droite sur "Messagerie".

Comme le dit cram, il est préférable de ne pas divulguer tél perso et/ou identité sur un forum.

Par **erwan laffeter**, le **23/03/2009** à **11:57**

Merci pour ce conseil de bon sens
cdt